

ÉCONOMIE | SOCIÉTÉ

Evasion fiscale à Bruxelles : suivez le guide...

Comprendre comment fonctionnent la fraude et l'évasion fiscales en visitant Bruxelles : une façon concrète de mesurer l'injustice fiscale qui règne dans notre pays.

Avec le soutien de



La fraude fiscale, « sport national » en Belgique, ne concerne pas que le contribuable moyen qui *oublie* de déclarer tel ou tel revenu à l'impôt sur les personnes physiques. Les revenus du travail sont bien connus de l'administration fiscale, à l'exclusion bien sûr du travail au noir, qu'il s'agisse de l'indépendant qui ne déclare pas la totalité de ses activités ou du clandestin qui travaille sans contrat parce qu'il n'a pas le choix et de son employeur peu scrupuleux.

Mais, dès que les revenus d'une personne deviennent importants et que s'accumule un patrimoine financier substantiel, les gestionnaires de fortunes, conseillers et autres « optimisateurs fiscaux » entrent dans la danse pour permettre au fortuné de payer le moins possible d'impôts, par des voies légales... ou moins légales.

Comment tout cela se passe-t-il ? Quatre lieux dans Bruxelles nous permettent de comprendre le rôle de quelques acteurs de l'optimisation et de la fraude fiscales en Belgique.

LES GROSSES FORTUNES

Première visite : **Le Square des Milliardaires**, au bout de l'avenue Louise.

Quoi de mieux que cette rue privée (la seule de Bruxelles) pour symboliser les grosses fortunes en Belgique ? Le Square du Bois, plus connu sous le nom de Square des Millionnaires (des milliardaires du temps du franc belge), est fermé par de hautes grilles et protège la crème de ce que la Belgique héberge parmi « les plus nobles familles belges, les plus hauts dignitaires institutionnels ainsi que les ressortissants étrangers les plus fortunés »¹.

Qui sont les habitants du Square ? Si sa devise semble être « Pour vivre heureux, vivons cachés (ou en tout cas enfermés) », on sait cependant que la charmante ruelle héberge notamment François-Xavier de Donnée, ancien bourgmestre de Bruxelles, l'écrivain Eric-Emmanuel Schmitt, la famille Boël (un parmi ses nombreux biens immobiliers), Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN jusqu'en septembre 2014...

Mais tous les fortunés de Belgique ne se trouvent pas à l'orée du Bois de la Cambre. De Mevius/Spoelberg/Vandamme (AB-INBEV), Frère, Boël, mais aussi Corluyt, sont parmi les 10 familles les plus riches du royaume. Albert

¹ Description tirée d'une annonce immobilière de l'Agence Urbanity Group.

Frère, à 88 ans, est par exemple à la tête d'une fortune de plus de 2 milliards d'euros.

Et tous les fortunés de Belgique ne sont pas belges : **notre pays attire**, depuis l'instauration d'un impôt sur la fortune en France, **nombre de Français** qui élisent domicile dans ce qui s'apparente pour eux à un paradis fiscal. Les plus célèbres sont Bernard Arnault, l'homme le plus riche de l'Hexagone, et l'acteur Gérard Depardieu, qui a trouvé un charme fou au petit village de Néchin, proche de la frontière française. Selon le quotidien économique L'Echo, **vingt des cent familles françaises les plus fortunées résideraient chez nous**, ce qui représenterait 17 milliards d'euros.

Le secret bancaire, toujours en vigueur chez nous, est bien confortable pour les détenteurs de grosses fortunes.

Il n'existe en effet en Belgique ni impôt sur la fortune, ni taxation des plus-values et des gains de capitaux dans le chef des personnes physiques. Les exilés fiscaux bénéficient de ce traitement de faveur envers le patrimoine financier et les revenus qu'il procure, au contraire des travailleurs belges dont le salaire est parmi les plus taxés d'Europe.

Le secret bancaire, toujours en vigueur chez nous, est bien confortable pour les détenteurs de grosses fortunes, puisque l'administration fiscale ne peut avoir accès aux informations bancaires des contribuables via une centrale des comptes situées à la Banque nationale que si la fraude est déjà pratiquement constatée ou en tout cas soupçonnée. C'est pourquoi on a pu dire que depuis la législature précédente, le secret bancaire avait été « assoupli », mais non supprimé.

UNE BANQUE PAS TRÈS NETTE

Toutes ces fortunes, belges et étrangères, sont bien entendu gérées par des banques. L'implication de certaines banques dans l'évasion et la fraude fiscale n'est pas un secret. Notre deuxième étape à Bruxelles sera donc le siège belge d'une banque, **la banque HSBC** en l'occurrence, pour Hong Kong and Shanghai Banking Corporation.

HSBC est la banque mondiale la plus rentable. En Europe, HSBC est active au travers de HSBC Bank International, le pilier d'HSBC pour les activités bancaires offshores et les solutions bancaires offshores ou transfrontalières (son quartier général étant installé sur le front de mer du port de Saint Héliier à Jersey). A Bruxelles, ses bureaux se situent à Watermael-Boitsfort, le long du Boulevard du Souverain.

HSBC a fait la une de l'actualité en 2008, lorsqu'Hervé Falciani, un informaticien d'origine française employé par HSBC Private Bank Suisse, se trouve en possession de données informatiques cryptées, dont l'exploitation montre 127000 lignes d'informations sur des comptes détenus en Suisse par 79000 personnes, des sociétés et des associations de divers pays. Fin décembre 2008, Falciani fuit la Suisse vers la France, où son domicile est perquisitionné par la police judiciaire française. Les fichiers sont saisis, analysés et transmis en juillet 2009 par le Procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, au Ministère français des Finances.

Plusieurs centaines de contribuables belges figurent sur la liste des comptes détenus en Suisse auprès de HSBC

La Belgique est également concernée par ce dossier, puisque plusieurs centaines de contribuables belges figurent sur la liste des comptes détenus en Suisse auprès de HSBC. Une partie significative des contribuables concernés sont des diamantaires localisés à Anvers mais également à Bruxelles, certains étant par ailleurs impliqués dans d'autres dossiers judiciaires relatifs au secteur du diamant.

Selon les informations dévoilées par un des journalistes d'investigation de « De Tijd » et de « L'Echo », plusieurs centaines de particuliers, concernés par les données HSBC, auraient organisé la détention de leurs actifs non déclarés à l'étranger par l'intermédiaire de structures offshores logées dans divers paradis fiscaux.

Mais il n'y a pas que la « simple » fraude fiscale. **La responsabilité de HSBC dans le blanchiment d'argent est bien établie.** En 2005, Bloomberg Markets Magazine accuse HSBC de blanchiment d'argent en relation avec la vente de drogue et de sponsoriser des Etats terroristes. La direction de HSBC se défend de ces attaques mais la responsabilité de la banque dans le blanchiment d'argent des cartels mexicains de la drogue est établie par des investigations ultérieures, notamment de la justice américaine.

Mise sous examen judiciaire en 2012 aux U.S.A., elle a conclu un accord portant sur une amende de 1,9 milliard \$ pour mettre fin aux procédures d'incrimination en matière de blanchiment.

En Europe également, il a été prouvé que des fonds d'origine criminelle avaient été blanchis avec l'aide d'HSBC.

UN AVOCAT CHEVRONNÉ

Quand des contribuables fortunés sont mis en cause par la Justice dans des dossiers de fraude fiscale, ils ont besoin d'avocats chevronnés et convaincus du bon droit des détenteurs de fortunes d'en user comme bon leur semble, quitte à faire peu de cas des lois en la matière.

A Bruxelles, l'un des avocats les plus réputés dans le domaine fiscal est **Thierry Afschrift**. Son bureau occupe le numéro 208 de la prestigieuse avenue Louise.

Maître Thierry Afschrift est avant tout un brillant technicien de la fiscalité. Avocat fiscaliste, il fonde en 1994 l'association d'avocats Afschrift qui dispose de bureaux à Bruxelles, Anvers, Madrid, Genève, Luxembourg, Tel Aviv. Son slogan : « Vous défendre contre le fisc ». Il est également consultant financier, professeur de droit et de sciences politiques à l'ULB (notamment à l'Ecole Solvay), auteur d'ouvrages spécialisés en matière fiscale², conférencier - notamment dans de nombreux séminaires internationaux tenus à Luxembourg et à Genève. Il est de plus juge suppléant à la Cour d'Appel de Bruxelles.

**Le slogan de
M^e Afschrift:
« Vous
défendre
contre le
fisc ».**

Une carte de visite si bien remplie ne va pas sans susciter des interrogations : n'est-ce pas un bien étrange mélange de genres que de cumuler par exemple une activité principale d'avocat défenseur de contribuables et un mandat de juge suppléant à la Cour d'Appel de Bruxelles, par ailleurs en matière fiscale ?

En tant que « défenseur du contribuable contre le fisc », il est **un défenseur zélé de nombreux contribuables contre lesquels existent des suspicions de fraude ou d'évasion fiscale** non légitime. Ainsi, Me Afschrift a représenté et défendu - avec succès - devant les tribunaux civils quelques dizaines de clients de la KB Lux qui contestaient les taxations établies à leur égard. Dans ce dossier comme dans d'autres (celui de diamantaires anversoises, notamment), il est le spécialiste du vice de procédure, qui permet à ses clients d'échapper aux sanctions, indépendamment de leur culpabilité ou de leur innocence.

On s'en doute, un homme de cette catégorie n'a pas sa langue en poche. C'est en effet un polémiste et défenseur d'une vision néolibérale, antiétatique et opposé à certains impôts. Il s'agit d'une activité beaucoup

² aux éditions Larcier et Kluwer

moins connue et moins médiatisée que les deux précédentes. Pour se faire une idée des thèses défendues dans ses articles, il suffit d'en parcourir quelques titres :

- L'impôt, contribution ou imposture ?³
- La véritable piste que l'on n'explore jamais ? Celle d'une diminution des dépenses.⁴
- Paradis fiscal ne rime pas avec illégalité mais discrétion sur ses avoirs.⁵
- L'arnaque de l'harmonisation européenne de la fiscalité⁶
- Réflexions sur le secret bancaire : Défendre le secret bancaire, c'est défendre l'individu contre l'oppression⁷
- Les paradis fiscaux, dernier monde libre⁸

Parmi ses chevaux de bataille, on trouve la dénonciation de toutes les tentatives (notamment de l'Union européenne ou de l'OCDE) d'accroître la transparence en matière d'échanges d'information, sur demande ou automatique, en ce qui concerne les revenus mobiliers (dividendes, intérêts, plus-values, assurances, trusts...) et de toute forme de levée du secret bancaire en matière d'impôt sur les revenus.

Maître Afschrift se fait donc le défenseur d'une doctrine politique et fiscale très marquée idéologiquement, ce qui est bien sûr son droit. Le problème, c'est qu'il est régulièrement invité à commenter l'actualité fiscale ou à participer à des débats à connotation fiscale, au nom de sa compétence technique et de ses titres en la matière sans que, par ailleurs, jamais ne soit mise en évidence sa participation au courant néolibéral, anti-étatique et anti-(certains) impôts décrit ci-dessus.

En 2009, en suivi de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale, sur invitation de Georges Clerfayt (Secrétaire d'Etat MR/FDF), il a fait partie d'un groupe d'étude visant à remettre en place une nouvelle "charte du contribuable" rendant plus difficiles les investigations fiscales et judiciaires contre les grands fraudeurs.

Comme l'indiquait Georges Gilkinet, Président de la Commission des Finances de la Chambre des Représentants, dans une interview donnée au mensuel Paris Match du 12/5 au 18/5/2011, « Thierry Afschrift utilise ses

³ <http://www.contrepoints.org/2012/03/09/71960-etymologie-de-limpot>

⁴ La Libre Belgique, 14 mars 2013

⁵ L'Echo, 4 avril 2013

⁶ sites dtom.fr et lelibertarien.fr

⁷ Centre pour la concurrence fiscale, Suisse, Institut Libéral, Objectif Liberté)

⁸ IREF- Institut de recherches économiques et fiscales – Luxembourg, dont le slogan est : « Pour la liberté économique et la concurrence fiscale »).

multiples casquettes connues pour tisser sa toile et imposer toujours plus sa doctrine fiscale incivique dans l'espace public ».

Notons que le grand spécialiste de la fiscalité n'hésite pas à profiter personnellement de ses talents puisqu'il a été verbalisé par deux fois pour rouler dans un véhicule immatriculé au Luxembourg alors qu'il réside en Belgique.⁹

On le devine sans peine : payer le moins possible d'impôt et faire fructifier son patrimoine peut-être très complexe et demande un haut degré d'expertise. Heureusement, les très riches ne sont pas laissés à eux-mêmes dans cette tâche ardue.

Des cabinets d'audit

La quatrième et dernière étape de notre visite de la Bruxelles fiscale nous mène devant chez **Price Waterhouse Coopers (PwC)**.

**Ces cabinets
d'audit
organisent
l'évasion
fiscale
partout dans
le monde**

PwC fait partie des « Big four » (les Quatre Grands), avec Deloitte & Touche, KPMG et Ernst & Young. Ce sont des firmes d'audit et de consultance. Ces groupes, tous d'origine américaine, ont été créés au XIX^e siècle pour garder un œil sur les filiales de sociétés implantées à l'étranger. Ils sont organisés en réseau avec des divisions nationales indépendantes.

En Belgique, près de 15.000 entreprises sont obligées par la loi de désigner un commissaire aux comptes et ont recours aux services d'un réviseur d'entreprise. Selon le rapport 2010 sur la supervision publique des réviseurs d'entreprises en Belgique, sur les 401 entreprises étudiées, les Big Four détiennent 299 mandats de réviseurs.

Leur rôle est de vérifier les comptes des sociétés, mais aussi et surtout de les conseiller, notamment dans le domaine fiscal. **Ces grands cabinets d'audit ont ainsi mis au point des montages fiscaux** qui permettent à toute une série de multinationales d'échapper presque complètement à l'impôt. Ils organisent l'évasion fiscale partout dans le monde : ils emploient environ 700 000 personnes (184 000 rien que pour PwC), sont présentes

⁹ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/bras-de-fer-entre-thierry-afschrift-et-la-justice-522fe58f35702bc05f0ceef8>

dans 150 États (et dans tous les paradis fiscaux) avec un chiffre d'affaires de 110 milliards \$ en 2012 (31,5 pour PwC).

La palette de services rendus est très large : aider à fixer le prix de vente d'un produit, aider à rendre indépendante une branche de l'entreprise, participer à un processus d'innovation mais aussi aider les entreprises dans l'optimisation fiscale, donc à payer le moins d'impôt possible.

Grâce à ces mousquetaires de l'optimisation fiscale, Amazon, Google, Starbucks, Apple, Microsoft, Pepsi, Ebay, Lufthansa, Exxon ou Bayer, par exemple, ne paient pratiquement pas d'impôt !

8

Price WaterHouse Cooper est à l'origine du Tax Freedom Day.

Mais il y a pire : le souci de ménager le client pour bénéficier de possibilités de vente de services de consultance et d'optimisation fiscale mène parfois ces bureaux à « simplifier le travail d'audit » comme l'ont révélé divers scandales retentissants en Grande-Bretagne et aux USA. On ne citera ici que l'exemple en Belgique de la firme Lernout et Hauspie, spécialisée en reconnaissance vocale, qui s'est retrouvée en faillite suite à des montages financiers que la firme KPMG approuvait depuis des années.

Et puis rappelons-nous que, lors de la crise des *subprime*, c'est PwC qui a déclaré Carlyle Capital Corporation en bonne santé financière, et que KPMG a fait de même avec Thornburg, fournisseur de prêts hypothécaires. Tous deux ont fait faillite peu après.

Soulignons que Price WaterHouse Cooper est à l'origine du Tax Freedom Day, qui marque le jour de l'année où les contribuables commenceraient à travailler « pour eux-mêmes », le travail de la première partie de l'année servant à payer leurs impôts. Cette façon de stigmatiser les impôts n'étonne pas, venant de PwC, mais elle est particulièrement scandaleuse, vu l'oreille médiatique dont bénéficie la firme. Car les impôts que nous payons sont bien entendu une sorte de « salaire différé », que nous récupérons sous la forme de services publics, de soins de santé, de culture, d'enseignement, de recherche scientifique, etc. Sous forme de solidarité aussi, qui est, nous l'avons développé dans d'autres analyses, l'indispensable ciment d'une société.

Pour s'insurger contre ce Tax Freedom Day, le Réseau pour la Justice fiscale célèbre chaque année, quant à lui, le Tax Justice Day. Il rappelle à cette occasion que, si les salariés ordinaires célèbrent cette prétendue libération fiscale en mai ou en juin, les grosses fortunes et grandes

entreprises comme celles qui bénéficient des conseils des « Big Four », ont, elles fini de payer leurs impôts début (vers le 4) janvier !

Cette visite virtuelle de la Bruxelles fiscale n'est pas complète, bien sûr. Il manque notamment une étape à la Tour des Finances, où les fonctionnaires manquent cruellement de moyens humains et techniques pour mener correctement leur tâche de contrôle des contribuables. Le manque de volonté politique de venir à bout de la grande fraude fiscale (qui, on l'a vu, flirte parfois avec la criminalité) s'explique probablement par le credo néolibéral qui affirme que le fait d'attirer des capitaux et des investissements dans un pays va automatiquement créer de l'emploi et de la croissance économique. Et que donc il vaut mieux avoir une politique fiscale « conciliante » pour éviter de faire peur aux détenteurs de capitaux et investisseurs potentiels.

Ceci pose une autre question : celle de la « guerre fiscale » que se mènent les Etats, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, quand ils se font concurrence et baissent leurs exigences (incitants et taux) fiscales. Cette question, abordée à l'OCDE au travers de l'échange automatique d'informations et de l'érosion fiscale des Sociétés transnationales, ne semble pas encore trouver de solution claire au bénéfice de la cohésion sociale de nos sociétés.

Ce faisant, l'Etat belge se prive de quelque 30 milliards d'euros annuels, tout en prenant des mesures d'austérité à l'encontre des travailleurs et en rognant sur la qualité des services publics (voir les récentes mesures d'économie annoncées par le gouvernement Michel pour la SNCB). Oui, une autre fiscalité est possible, à condition que le monde politique en ait la volonté...

Isabelle Franck et François Gobbe

Plus en savoir plus : www.lesgrossesfortunes.be, le site du Réseau pour la Justice Fiscale.